

# COMMUNE DE FOX AMPHOUX

## Département du Var

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU MARDI 09 MAI 2023 à 14H00 A LA MAIRIE

---

L'an deux mille vingt-trois, le mardi neuf mai à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

-----

Etaients présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;  
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Procuration : Mme RAMEL Odile, conseiller municipal avait donnée procuration à  
Mme GOS Pauline (absente).

Absents : M. Olivier BOILEAU, M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Florent PALAZZOLI, a été élu secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne une précision concernant la situation de Mme GOS Pauline, à savoir : la MSA nous a indiqué que cette dernière avait le statut d'agricultrice exploitant depuis le 31/03/2023 et non pas depuis 2021 selon les dires de Mme GOS.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Convention de partenariat relative à la gestion et l'animation du Musée des Dinosaures entre la Commune de Fox-Amphoux et l'association « Phylogénia »,
- Equipement de la future boulangerie (vitrines, meubles, panetière), demande de subvention auprès de la Région PACA au titre du dispositif « nos communes d'abord - 1 500 habitants),
- Programmation 2023 (régime général de l'aide aux communes) concernant les dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour un projet structurant concernant la construction d'une salle polyvalente/associative,
- Restructuration des chemins communaux (année 2022), choix de l'entreprise,
- Augmentation du prix du repas de la cantine scolaire au 01/09/2023,
- Cantine scolaire : modification du règlement intérieur,
- Attribution de subventions communales au titre de l'année 2023,
- Acquisition par la Commune de Fox-Amphoux de la parcelle cadastrée section D 1130 (annule et remplace la délibération du 23/03/2023),

- Acquisition par la Commune de Fox-Amphoux de la parcelle cadastrée section D 1130 ; délégation de signature pour l'acte administratif d'acquisition d'un bien,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

**Convention de partenariat relative à la gestion et l'animation du Musée des Dinosaurés entre la Commune de Fox-Amphoux et l'association « Phylogénia » :** dans un souci de partenariat et afin de définir les conditions et les modalités de collaboration entre la Commune et l'association et ce dans le cadre du Musée des Dinosaurés, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide ladite convention et autorise M. le Maire à la signer.

**Equipped de la future boulangerie (vitrines, meubles, panetière), demande de subvention auprès de la Région PACA au titre du dispositif « nos communes d'abord - 1 500 habitants) :** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter la Région PACA pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% sur un montant estimé à 39 500 E HT lié à divers équipements pour la future boulangerie.

**Programmation 2023 (régime général de l'aide aux communes) concernant les dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental du Var pour un projet structurant concernant la construction d'une salle polyvalente/associative :** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter au titre de la programmation 2023, le Département du Var pour l'octroi d'une subvention de 80% sur un montant total HT estimé à 263 640 E (architecte + travaux).

**Restructuration des chemins communaux (année 2022), choix de l'entreprise :** après étude des devis présentés par les entreprises EUROVIA et STRAMBIO, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise EUROVIA pour les travaux suivants :

- Chemin des Maures (devis HT de 29 569.00 E)
- Montée du Château d'Amphoux (devis HT de 15 335.20 E)
- Lotissement la Jeansarde (devis HT de 24 702.80 E HT)

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 68 959 E nous a été octroyée en 2022 par le Département pour un chiffrage de travaux de 86 199.34 E HT.

**Augmentation du prix du repas de la cantine scolaire au 01/09/2023 :** au vu de la conjoncture actuelle, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter la cantine au 01/09/2023 ; le prix du repas reste donc à 3.60 E.

**Cantine scolaire : modification du règlement intérieur :** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, valide le règlement intérieur lu par M. le Maire.

**Attribution de subventions communales au titre de l'année 2023 :** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'attribution des subventions comme suit :

- Comité de Foire : 3 500 E (M. KONNERT n'a pas pris part au vote car membre du comité)
- Comité des Fêtes : 4 000 E (M. PIRIS n'a pas pris part au vote car président du comité)
- Radio Veron : 100 E

**Acquisition par la Commune de Fox-Amphoux de la parcelle cadastrée section D 1130 (annule et remplace la délibération du 23/03/2023) :** affaire reportée car une incohérence a été remarquée sur les surfaces et les tarifs ; nous sommes dans l'attente d'un retour de la SAFER.

**Acquisition par la Commune de Fox-Amphoux de la parcelle cadastrée section D 1130 ; délégation de signature pour l'acte administratif d'acquisition d'un bien :** affaire reportée dans l'attente d'un retour de la SAFER.

AFFAIRES DIVERSES : /

La séance est levée à 14h55.

Le secrétaire,



le Maire,

